

THÈMES

La formation des personnels ; le rôle des institutions de l'établissement ; les relations avec les parents d'élève ; le rôle des équipes *Valeurs de la République* ; le partenariat avec les collectivités locales et les autres institutions (forces de sécurité) ; les établissements face à la nouvelle donne numérique.

L'ESSENTIEL

- La formation des personnels n'est toujours pas satisfaisante. Méfiance avant de faire entrer un partenaire extérieur dans la classe (réserve citoyenne) : le professeur est légitime et doit conserver la maîtrise. L'équipe éducative entière doit s'emparer de l'EMC et du « parcours citoyen », notamment par les instances (dont le CA) où siègent aussi les parents. Besoin de former aussi les CA, fluidifier les articulations entre instances, donner du sens à un projet plutôt que rester dans une suite d'actions.
- Parents : 20% des atteintes à la laïcité. Ne pas confondre dialogue et négociation. Trouver la marge d'équilibre entre instruction (l'affaire du professionnel) et éducation (l'affaire de tous). Les parents signent le RI et prennent connaissance de la charte, mais ça fait partie du pack signatures de rentrée sans réelle prise de conscience.
- Le partenariat se construit mieux quand on se connaît (confiance). Police et gendarmerie apportent à tous des infos précises, utiles et concrètes (loi, textes...). Partenariat sportif permet d'apaiser des tensions. Pour tisser des partenariats, il faut du temps et de la présence : or, le turn-over des personnels ne facilite pas. Attention aux dérives avec des partenaires au discours discutable. Besoin de fluidité, de savoir qui fait quoi, de cadrage : beaucoup de référents agissent entre eux, mais pas forcément en lien avec la base.
- Numérique : dotation accompagnée d'une formation « outil », mais pas de culture numérique. Cours SNT inefficaces. Nécessaire (in)formation juridique des utilisateurs face à la méconnaissance, notamment des réseaux sociaux (RS) ; certains profs s'exposent. Les dispositifs et méthodes utilisés pour la continuité sont inadaptés ou mal utilisés. Ex. d'un chahut par intrusion dans une classe virtuelle avec menace de mort : les faits remontent une longue chaîne de « référents » mais 4j (très long) après les faits, la plainte n'est toujours pas déposée : donc pas d'intervention judiciaire (enquête, réquisition...). Le partenariat EN/forces de l'ordre doit permettre une rapide prise en charge et reconnaissance du statut de victime.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Tout ne relève pas de la formation des personnels ; la formation initiale est par ailleurs déjà très chargée. La demande doit venir des personnels et être adaptée aux besoins. Ne pas oublier les contractuels. La formation dont ont besoin les personnels est aussi celle qui leur permettra de connaître les procédures de signalement et les dispositifs de protection dont ils pourront bénéficier (dont protection fonctionnelle).
- L'unité est nécessaire pour faire bloc et porter le même discours, notamment face à la prégnance du discours de la famille sur l'enfant. On oppose trop souvent l'enseignant (vision réductrice éducative) à la police/gendarmerie (vision réductrice répressive). Faire bloc autour des valeurs de la République doit passer par un affichage clair et assumé de ce partenariat, quel que soit le contexte, l'actualité...
- Sur la relation parents-profs, quoique nécessaire, il ne faut pas nier les dysfonctionnements : trop souvent la présence est abusive, intrusive, voire contestataire, y compris de tiers malveillants représentant les parents

L'AVIS DU SNALC

À l'heure où de plus en plus d'ateliers du Grenelle sont critiqués et désertés, le SNALC continue de participer à celui-ci et d'y relayer, sans langue de bois, les témoignages qui lui sont rapportés. Nous avons le sentiment d'y être écoutés (nous verrons plus tard si nous y avons été entendus) et nous y apprécions un consensus : plusieurs interventions rejoignent nos positions – certes à huis clos – sur des questions que nous sommes souvent seuls à revendiquer dans d'autres instances. Ce fut par exemple le cas au sujet des dysfonctionnements évoqués dans la relation parents-profs (cf. notre [communiqué](#) du 16 novembre), ou encore du partenariat avec les forces de sécurité et du recours aux procédures judiciaires.